

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :  
RUFFEC (292)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 928 E  
Document vérifié et numéroté le 09/10/2024  
A PTGC ANGOULEME  
Par Isabelle POIGNAND  
Inspectrice des Finances Publiques  
Signé

SDIF Charente - PTGC  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
1, rue de la Combe  
CS 72513 SOYAUX  
16025 ANGOULEME CEDEX  
Téléphone : 0545975700  
  
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

Section : AN  
Feuille(s) : 000 AN 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
Date de réception en préfecture : 20/03/1980  
016-211602925-20241104-2024\_10\_07-DE  
Date de télétransmission : 09/10/24  
Echelle d'origine : 1/500  
Date de réédition : 09/10/2024  
Echelle d'édition : 1/500  
Support numérique : -----

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A -----, le -----

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20241104-2024\_10\_07-DE  
Date de télétransmission : 09/10/24  
Echelle d'origine : 1/500  
Date de réédition : 09/10/2024  
Echelle d'édition : 1/500

D'après le document d'arpentage dressé  
Par M LEGER GE HETERIA (2)  
  
Réf. : 15739  
Le 16/07/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

